

## Accompagnement de Manifestations et d'Initiatives interdisciplinaires 2024 Mission Interdisciplinarité(s) d'Aix-Marseille Université

### Rappel du contexte de la Mission Interdisciplinarité(s)

Depuis sa création et l'obtention du label Initiative d'excellence en 2012, Aix-Marseille Université promeut l'interdisciplinarité comme vecteur d'innovation en recherche et en formation, au travers d'une succession de dispositifs et de projets interdisciplinaires, dont les derniers en date sont les Instituts d'établissement. En 2020, le développement de l'interdisciplinarité a été identifié comme un facteur clé de succès de la trajectoire et du positionnement d'Aix-Marseille Université dans les 10 années à venir. Cela a conduit en 2021 au lancement de la Mission Interdisciplinarité(s), inscrite dans les statuts d'Aix-Marseille Université en 2023. Initiative unique en France, soutenue par le CNRS et l'IRD ainsi que d'autres partenaires de l'ESR et du territoire réunis au sein du Conseil pour le Développement de l'Interdisciplinarité, cette Mission vise à mettre en œuvre une approche intégrée de l'interdisciplinarité au sein d'Aix-Marseille Université pour développer une culture d'établissement de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité, en accompagnant ceux et celles souhaitant se lancer dans ce type de démarches.

Dans cet esprit, l'un des axes de la Mission Interdisciplinarité(s) est le soutien aux initiatives et projets interdisciplinaires de la communauté, à des fins d'amorçage d'actions dans des champs interdisciplinaires émergents et/ou stratégiques pour le site, mais aussi à des fins d'analyse et de capitalisation (valorisation, diffusion) par son Observatoire des Pratiques Interdisciplinaires.

### Financement :

10000€ maximum par initiative.

Les dépenses de fonctionnement sont éligibles, y compris les gratifications de stage, sous réserve de respect des règles rappelées dans le « formulaire de demande de soutien à une initiative interdisciplinaire ».

**Calendrier :** les financements seront accordés pour des initiatives interdisciplinaires prévues de mi-février à décembre 2024.

### Procédure de sélection :

La Mission Interdisciplinarité(s) réunie en équipe élargie à ses chargés de mission procèdera à l'évaluation et à la catégorisation des initiatives éligibles (à retenir, pouvant être retenues, à ne pas retenir).

Sauf cas de conflits d'intérêt, les membres du Conseil pour le Développement de l'Interdisciplinarité seront sollicités pour rendre un avis consultatif sur cette catégorisation.

Enfin, le Comité Opérationnel IDeAL<sup>1</sup> tiendra compte des recommandations du Conseil pour le Développement de l'Interdisciplinarité pour retenir entre 5 et 10 initiatives lauréates, avec le financement correspondant. Les résultats seront annoncés fin janvier.

---

<sup>1</sup> Le projet lauréat France 2030 IDeAL (Integration and Development at Aix-Marseille through Learning) consiste en trois programmes (école de développement des talents, centre de données de la recherche et programme d'engagement étudiant) et un observatoire des pratiques interdisciplinaires soit quatre axes complémentaires qui ciblent le développement des compétences individuelles et collectives au sein d'Aix-Marseille Université et de ses partenaires.

En savoir plus : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/pia-3-projet-ideal>

### **Critères de recevabilité :**

Envoi par e-mail à [mint-contact@univ-amu.fr](mailto:mint-contact@univ-amu.fr) du « formulaire de demande de soutien à une initiative interdisciplinaire » intégralement complété, en français ou en anglais, avant la date et l'heure limite de dépôt. Le dernier formulaire envoyé sera la version prise en compte pour l'évaluation ; aucune modification postérieure à la date limite du dépôt ne sera possible. Un accusé de réception sera adressé aux candidats.

### **Critères d'éligibilité :**

Pour être éligible et soumis à l'évaluation, toute initiative doit être portée par un enseignant-chercheur ou chercheur d'Aix-Marseille Université ou des établissements partenaires d'A\*MIDEX sur le site d'Aix-Marseille ; si elle est coordonnée par un doctorant, l'initiative doit être co-portée par son directeur de thèse.

### **Critères de sélection :**

- Pertinence du positionnement interdisciplinaire de l'initiative : problématique interdisciplinaire, combinaison des disciplines, pluridisciplinarité de l'équipe projet, mise en pratique de l'interdisciplinarité, communication et sensibilisation, apports méthodologiques...
- Plus-value interdisciplinaire de l'initiative et notamment contribution à la stratégie inter et transdisciplinaire de l'établissement
- Qualité et réalisme de la mise en œuvre de l'initiative : cohérence du budget et justification des moyens demandés, calendrier proposé
- Objectifs et impact potentiel de l'initiative : indicateurs et cibles de réalisation et de résultats, capitalisation et diffusion de ces derniers

Important : dans une optique d'amorçage, la priorité sera donnée aux initiatives et projets n'ayant pas reçu de financement de la Mission Interdisciplinarité(s) les 2 années précédentes.

**Date limite de soumission des initiatives :** mardi 9 janvier 2024 à minuit.

**Pour tout renseignement :** [mint-contact@univ-amu.fr](mailto:mint-contact@univ-amu.fr)